

## **OPERATION TOURISME DURABLE**

*Dispositif expérimental piloté par les CCI de Nantes St-Nazaire  
en étroite collaboration avec le Comité Départemental du Tourisme (CDT)*

Ce programme a pour objectifs de sensibiliser, d'informer, de conseiller puis d'accompagner les entreprises de l'Hôtellerie de Plein-Air (HPA), les Cafés Hôtels Restaurants (CHR) et les Résidences de Tourisme dans la mise en place d'une gestion environnementale au sein de leur établissement.

**En 2008, un groupe pilote de 17 entreprises** participera à l'opération TOURISME DURABLE.

Participation pour l'entreprise : 150 euros TTC

### **1. ETUDE PRELIMINAIRE A L'OPERATION**

La mise en œuvre d'une opération globale en faveur des professionnels du Tourisme de Loire-Atlantique nécessite :

- ⇒ la réalisation par les CCI et le CDT d'une opération de Benchmarking des opérations Tourisme Durable menées sur d'autres territoires, permettant de repérer les actions exemplaires sur l'ensemble des thèmes environnementaux,
- ⇒ l'analyse des équipements des collectivités (déchets, urbanisme, eau...) et des contraintes réglementaires spécifiques.

### **2. ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC**

- ⇒ 1 RV de préparation du diagnostic environnement avec le conseiller CCI,
- ⇒ 1 Diagnostic sur le site de chaque établissement réalisé par un consultant,
- ⇒ 1 Restitution orale du rapport de diagnostic auprès de chaque établissement comprenant un état des lieux individuel sur l'ensemble des thèmes liés au positionnement de l'entreprise par rapport à la réglementation, au respect des bonnes pratiques et des préconisations d'amélioration.

### **3. SYNTHÈSE DES RESULTATS DES DIAGNOSTICS**

- ⇒ Réunion de synthèse des 17 diagnostics, favorisant :
  - des échanges d'expériences et de bonnes pratiques,
  - une vision collective (mise en évidence des points d'amélioration communs relevés, présentation d'exemples mis en œuvre dans d'autres établissements,...).
- ⇒ Validation par le groupe pilote des thèmes retenus et des modalités de mise en œuvre des plans de progrès en environnement (individuel, collectif, réunion technique, formation...).
- ⇒ Présentation par les CCI et le CDT d'actions réalisées dans d'autres établissements ayant permis d'améliorer de façon significative la gestion environnementale (issues du benchmarking).

### **4. MISE EN OEUVRE DU PLAN DE PROGRES PAR LES ENTREPRISES**

- ⇒ Formation assurée par le CDT sur les thèmes choisis par les entreprises.
- ⇒ Accompagnement des entreprises dans la recherche de solutions individuelles ou collectives *fournisseurs de système d'économie d'eau, prestataires déchets, produits écolabellisés moins polluants,....*
- ⇒ Mise en relation avec les partenaires publics (ADEME, Agence de l'eau,...).
- ⇒ Mise en place d'indicateurs environnementaux.
- ⇒ Visite de suivi individuel pour évaluer les actions de progrès mises en œuvre.

### **5. BILAN DE L'OPERATION PILOTE**

- ⇒ Réunion de synthèse de présentation des résultats des plans de progrès du groupe pilote.
- ⇒ Analyse des bonnes pratiques.
- ⇒ Elaboration d'une boîte à outils  
*Fiches conseils, adresses utiles, fichiers pour le suivi des consommations d'eau, énergies, consommables,....*
- ⇒ Suivi des prestataires et de la satisfaction du groupe pilote.
- ⇒ Capitalisation des acquis du programme et choix méthodologiques /techniques pour la phase de déploiement départemental à partir de 2009

#### **Pour en savoir plus :**

CCI Nantes Saint-Nazaire  
Annie SANTERRE LE GAL – Tél. 02 40 17 21 20  
Michelle DELCROIX-FIALEIX – Tél. 02 40 44 60 53



partenaires financiers

